

Cession et rachat d'un ULM

Le nouvel acquéreur doit :

Effectuer les démarches nécessaires pour **mettre à son nom la carte d'identification** auprès de la Délégation Régionale Ile de France, **dans un délai de 1 mois maximum après la date de cession.**

Pour cela le nouvel acquéreur fournira:

- **L'attestation de cession** (a remplir par le vendeur et l'acheteur)
- **L'originale de la carte d'identification** avec la mention vendu suivie de la date de vente.
- **La fiche d'identification + attestations de conformité après modifications majeures** (le cas échéant)
- **Le formulaire de demande d'attribution d'une carte d'identification**
- **Le formulaire d'aptitude au vol** (à faire remplir par le vendeur).
- **Originale de la L.S.A. + schéma de montage radio** (le cas échéant)
- **formulaire de redevances + chèque 20 euros (ordre Régisseur d'avances et de recettes DAC Nord)**

Après réception des pièces administratives, et sous réserve de la bonne conformité de celles-ci vis à vis de la réglementation applicable, **le nouvel acquéreur recevra sa carte d'identification et sa fiche d'identification** ainsi que toutes les fiches de conformité aux modifications majeures (le cas échéant)

L'ancien propriétaire doit :

Informer le service aéronautique qui a délivré la carte d'identification, **de la cession de l'U.L.M.**, dans les **15 jours** après la vente, par lettre recommandée avec accusé de réception.



Attention

Nous aimerions attirer l'attention des usagers sur le point suivants:

- Si la cession entraîne un changement de département pour la base d'attache, il sera délivré une nouvelle identification, sauf pour les ULM de classe 1 et 5 et pour les sous classes qui pourront la conserver.
- **Le vendeur doit fournir**, quelle que soit la classe ou la sous-classe de l'U.L.M., **le manuel d'utilisation et le manuel d'entretien** de l'appareil, tous deux tenus à jour à la date de la vente.



Textes réglementaires en vigueur

- **l'article 6** de l'arrêté interministériel du **23 septembre 1998**
- **l'article 6** de l'arrêté interministériel du **15 mai 2001**



DEMANDE DE CARTE D'IDENTIFICATION * OU DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CARTE D'IDENTIFICATION *

*Cocher la case correspondante

PROPRIETAIRE	
NOM & Prénom ou DENOMINATION (si personne)	
Adresse	
Téléphone :	Mél :

ULM															
Code d'identification de l'ULM															
Formulaire de référence du dossier technique						Fiche d'identification ULM									
a	b	c	d	e	f	g	rév	ou	a	b	c	d	e	f	rév
Appellation ou type								N° série (ULM de série)							
Identification (à renseigner pour toute demande de renouvellement de carte d'identification)															
Lieu d'attache								Département							
Activités particulières effectivement pratiquées (dépôt de MAP obligatoire)															

Cocher la case correspondant à la demande :

<input type="checkbox"/> DEMANDE INITIALE
<p>Je déclare que l'ULM est apte au vol conformément aux documents ci-joints :</p> <p>✓ <u>ULM neuf ou venant de l'étranger</u> : joindre la fiche d'identification ou le formulaire de référence du dossier technique et la fiche de pesée.</p> <p>✓ <u>ULM d'occasion</u> : joindre la carte d'identification barrée avec mention vendu le [date] et signée, la fiche d'identification ou le formulaire de référence du dossier technique - la déclaration d'aptitude au vol et l'attestation de cession ; et le cas échéant : la fiche de pesée initiale ou dernière édition si la masse à vide de l'ULM a changé suite à une modification mineure ou majeure* - toutes les attestations de conformité après modification majeure.</p> <p>Je dispose du dossier d'utilisation de l'ULM comprenant un manuel d'utilisation** et un manuel d'entretien.</p> <p><small>*toute modification majeure doit faire l'objet d'une information de l'autorité compétente par l'envoi d'une copie de l'« attestation de conformité après modification majeure ULM ». **pour tout ULM monoplace amateur, seul le manuel d'entretien est obligatoire. Toutefois, le manuel d'utilisation est rendu obligatoire en cas de cession.</small></p>

<input type="checkbox"/> DEMANDE DE RENOUELEMENT (joindre l'original de la carte d'identification)
<p>Je déclare que l'ULM est apte au vol conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux ULM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions techniques générales de conception, applicables à la date du premier visa de la carte d'identification, sont respectées ; - Les éventuelles conditions techniques spéciales notifiées par le ministre chargé de l'aviation civile sont appliquées ; - L'ULM est conforme à la partie descriptive de sa fiche d'identification ou du formulaire de référence du dossier technique ; - Les modifications éventuelles ont été effectuées conformément à l'arrêté précité ; - Les règles particulières édictées par le ministre chargé de l'aviation civile sous forme de consignes opérationnelles ou de consignes de navigabilité sont respectées ; - L'ULM a été entretenu conformément à son manuel d'entretien ; - A la suite d'un incident ou d'un accident, l'ULM a été remis en état ; - L'expérience n'a pas démontré que l'ULM présente des risques ou des dangers graves qui n'avaient pas été prévus lors du visa de la carte d'identification. <p>Je certifie en outre que (cocher la case correspondante) : <input type="checkbox"/> l'ULM n'a pas subi de modification* susceptible de modifier sa masse à vide. <input type="checkbox"/> l'ULM a subi une modification* influençant sa masse à vide, je joins donc une nouvelle fiche de pesée.</p> <p><small>*toute modification majeure doit faire l'objet d'une information de l'autorité compétente par l'envoi d'une copie de l'« attestation de conformité après modification majeure ULM ».</small></p>

Le propriétaire,

Date :

Signature :

A la réception du formulaire renseigné, le ministre chargé de l'aviation civile délivre au postulant la carte d'identification en précisant que :
- la carte est délivrée en considération de la déclaration du postulant et de la déclaration antérieure du titulaire de la fiche d'identification ou du formulaire de référence, sans que ces déclarations aient fait l'objet d'une vérification particulière par les services de l'aviation civile, et que le postulant assume donc en conséquence totalement les responsabilités associées ;
- en cas de fausse déclaration, le postulant est passible des dispositions de l'article 441-1 du code pénal ; le ministre chargé de l'aviation civile peut faire effectuer la surveillance qu'il juge nécessaire, par des personnes ou organismes habilités à cet effet, pour s'assurer de la conformité de l'ULM pour lequel la carte d'identification est délivrée.



ATTESTATION DE CESSIION D'UN ULM

(à remplir par l'ancien propriétaire)

Je soussigné(e),

PROPRIETAIRE	
NOM & Prénom ou DENOMINATION (si personne physique)	
Adresse	

atteste avoir (cocher la case correspondante) vendu / cédé à titre gratuit , le jour / mois / année , l'ULM désigné ci-dessous :

ULM			
Appellation ou type			
Identification	<input type="text"/> - <input type="text"/>	N° de série (ULM de série)	<input type="text"/>
Code d'identification (fiche d'identification ou formulaire de référence)		Lieu d'attache	<input type="text"/>
Activités particulières		Date 1 ^{ère} mise en circulation jour / mois / année	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

à :

NOUVEAU PROPRIETAIRE	
NOM & Prénom ou DENOMINATION si personne physique	
Adresse	

DOCUMENTS REMIS À L'ACQUEREUR :

- ✓ Fiche d'identification ou formulaire de référence du dossier technique ;
- ✓ Carte d'identification barrée avec la mention « vendu le [date] » ou « cédé le [date] » et signature ;
- ✓ Déclaration d'aptitude au vol de l'ULM ;
- ✓ Dossier d'utilisation qui comprend pour tout ULM :
 - un manuel d'utilisation ;
 - un le manuel d'entretien ;
- ✓ Copie du présent document dûment complété et signé.

Le cas échéant :

- ✓ Fiche de pesée – dernière édition - obligatoire pour tout ULM neuf à compter du 24/06/2004 et pour tout ULM d'occasion modifié si la nature de la modification mineure/majeure a une incidence sur la masse à vide de l'ULM ;
- ✓ Attestation(s) de conformité après modification majeure.

L'ancien propriétaire,

Le nouveau propriétaire,

Date :
Signature :


Date :
Signature :

REMARQUE IMPORTANTE

L'ancien propriétaire doit adresser ce document, dans les quinze jours suivant la transaction, à l'autorité qui a délivré la carte d'identification pour l'informer du changement de propriété.



DECLARATION D'APTITUDE AU VOL DE L'ULM (en cas de cession de l'ULM)

Je soussigné, (*nom, prénom*) : 

domicilié à : n°, rue

code postal Ville

Lieu d'attache de l'ULM :

déclare que l'ULM (*type ou appellation*) : identification :

est apte au vol conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux aéronefs ultra légers motorisés, à savoir :

☞ Les conditions techniques générales de conception, applicables à la date du premier visa de sa carte d'identification, sont respectées ;

☞ Les éventuelles conditions techniques spéciales notifiées par le ministre chargé de l'aviation civile sont appliquées ;

☞ L'ULM est conforme à la partie descriptive de sa fiche d'identification ou du formulaire de référence ;

☞ Les modifications éventuelles ont été effectuées conformément à l'arrêté précité ;

☞ Les règles particulières édictées par le ministre chargé de l'aviation civile sous forme de consignes opérationnelles ou de consignes de navigabilité sont respectées ;

☞ L'ULM a été entretenu conformément à son manuel d'entretien ;

☞ A la suite d'un incident ou d'un accident, l'ULM a été remis en état ;

☞ L'expérience n'a pas démontré que l'ULM présente des risques ou des dangers graves qui n'avaient pas été prévus lors du visa de la carte d'identification.

Le déclarant,

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'administration	DATE :
AFFAIRE SUIVIE PAR :	CACHET DU SERVICE :
PIECE JOINTE :	
<input type="checkbox"/> CHEQUE BANCAIRE DE € (SOUS RESERVE D'ENCAISSEMENT)	
<input type="checkbox"/> REÇU DE LA REGIE POUR UN PAIEMENT EN ESPECE	



**AUTORITÉ DE
SURVEILLANCE**

direction générale
de l'Aviation civile

**direction de l'Aviation
civile nord**

département Surveillance
et Régulation

division Aviation générale

subdivision Aéroports et
Exploitants aériens

FORMULAIRE DE REDEVANCES APTITUDE AU VOL U.L.M.
(A remplir au moment de la demande de titre)

<u>JE SOUSSIGNE(E)</u>			
Nom patronymique			
Nom d'usage			
Prénom(s)		Date de naissance	
Domicile	n° rue		
	Commune		
	Code postal		
	Pays		
Téléphone	☎ :		☎ :
Courriel			

**ATTESTE AVOIR SOLLICITE LES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS A REDEVANCES
SUIVANTS ET DECLARE ETRE INFORME(E) QUE LE TITRE POURRA ETRE SUSPENDU EN CAS DE
NON PAIEMENT :**

* Cas	Demande d'identification U.L.M. de construction amateur		Tarifs et quantités
<input type="checkbox"/> 1	Délivrance initiale de la carte	Identification	20 € x
<input type="checkbox"/> 2	Délivrance initiale de la fiche	Code d'identification	20 € x
Demande d'identification U.L.M. de construction série			
<input type="checkbox"/> 3	Délivrance initiale de la carte	Identification :	20 € x
Autres Cas			
<input checked="" type="checkbox"/> 4	Changement de propriétaire	Identification :	20 € x 1
TOTAL :			20 €

* Cochez le ou les cas vous concernant

DATE :

SIGNATURE :

Veillez tourner la page pour lire la procédure à suivre.



AUTORITÉ DE
SURVEILLANCE

Rappel

Nom patronymique :

Prénom :

**Vous vous présentez directement au service d'identification U.L.M. pour l'Ile de France
(sur le complexe d'Athis-Mons après obtention d'un rendez-vous) :**

Vous choisissez :

a) Le paiement immédiat au bureau d'identification par chèque uniquement (*)

b) Le paiement immédiat à la régie de recettes de la DGAC

*(Bâtiment 1602 - Rez de chaussée - pièce 14- horaires : 9h30 à 11h30 et 13h30h à 16h30 –
fermeture à 16h le vendredi ; demander une carte d'accès à l'accueil)*

Vous effectuez votre demande par courrier :

Vous retournez ce document, accompagné des pièces nécessaires, au bureau d'identification U.L.M. Ile de France (voir coordonnées au recto) dans les meilleurs délais afin d'obtenir votre titre.

VOUS ADRESSEZ UN CHEQUE :



**(*) Le chèque doit être libellé à l'ordre de « Régisseur d'avances et de recettes DAC
NORD »**

DATE : __/__/____ SIGNATURE :